



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 1 – du 7/08/2023 (Visio)

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : Mmes Sophie Charruet, Bordiga Emilie, Mathilde Gouttard, Martine Benso, Sandy Audemar (apprentie)

Excusés : Mme Maria Amélia Ribeiro de Sousa, Mr Benjamin Salerno (chargé de développement et promotion)

Absents non excusés : Mmes Elodie Arnol, Clarisse Panaias.

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La commission approuve le PV N°10 du 21/06/2023 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

Courrier du 20/07/2023 de L'Argentière Sport. Engagement d'une équipe séniors F.

Courrier du 8/08/2023 de FC La Saulce. Non engagement de son équipe Sénior F.

Rappel : Tout courrier adressé à la commission Féminisation doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

SENIORS D1F

A ce jour, 8 équipes se sont engagées pour le championnat sénior F.

E P Manosque, US VIVO 04, CA Digne 04, Entente Sisteron, Mison, Aiglun, FC Céreste-Reillanne, OBSC, L'Argentière Sports, AFCV.



PÔLE TECHNIQUE

Le calendrier pour le championnat sera bientôt en ligne et nous devons faire une modification sur le calendrier générale.

Il n'y aura que 14 journées dans le championnat.

La journée de report du 25/02/2024 est décalé à la journée du 17/03/2024.

La journée 16 passe journée 14 a la date du 24/03/2024.

Le 31/03/2024 et le 7/04/2024 seront des journées de report.

LA RENTREE DU FOOT FEMININ

Sandy nous présente le projet de cette journée.

La rentrée du Foot Féminin aura lieu le 8 octobre 2023 à Sisteron.

La présidente répète que le développement du foot féminin ne passera que par l'engagement de chacun des bénévoles de la commission.

Prochaine réunion plénière le 12 septembre 2023 à 18H.

La responsable administrative
Sophie Charruet

La secrétaire de séance
Emilie Bordiga